



RADENAC INFOS

MARS 2022

BULLETIN COMMUNAL TRIMESTRIEL



Mairie de Radenac

Téléphone : 02 97 22 43 19 - mairie.radenac@wanadoo.fr - Site internet : radenac.bzh

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 / samedi 9h à 12h

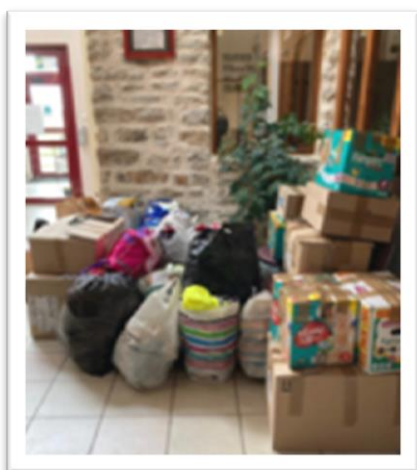
**Samedi 14 Mai à 11h00 à la salle St Fiacre.
Réunion rencontre avec les habitants.**



CARNAVAL DE L'ÉCOLE



AMÉNAGEMENT DE L'ÉTANG



SOLIDARITÉ DON POUR L'UKRAINE

LE MOT DU MAIRE

C'est dans un contexte très incertain que nous avons dû élaborer le budget communal de 2022.

Suite à la crise sanitaire, survient une crise géopolitique qui impacte notre quotidien, sans commune mesure évidemment avec ce que peuvent vivre les Ukrainiens à qui nous témoignons notre solidarité. Toutefois le risque d'inflation est certain et nous avons dû être très prudents pour bâtir ce budget. Heureusement notre situation financière est saine avec un faible taux d'endettement et nous n'avons pas touché à nos taux d'imposition. Nous pouvons envisager sereinement les projets à venir. Des travaux que nous avons déjà évoqués sont budgétés : aménagements de sécurité, commerce, gestion de notre patrimoine...

Nous aurons l'occasion de vous les présenter car le samedi 14 mai à 11h00 nous souhaitons, en remplacement de la cérémonie des vœux, avoir un temps de rencontre et d'échange avec la population. Cela sera le moment de renouer avec la vie locale et le temps de partager un moment de convivialité qui nous a tant fait défaut ces derniers mois avec le plaisir de retrouver nos associations.

Vive Radenac et bonne lecture !

Bernard LE BRETON

SOMMAIRE

Mot du Maire	Page 1
Conseils municipaux	Pages 2 - 9
Etat civil	Page 10
Urbanisme – Travaux	Page 10
Informations communales	Pages 11 - 14
Informations générales	Pages 15
Pontivy Communauté	Pages 16 - 19
Associations	Pages 20 - 21
Ecole St-Louis	Pages 22 - 24
Autrefois	Pages 25
Calendrier des fêtes	Pages 25

CONSEILS MUNICIPAUX

Délibérations du 8 janvier

Date de la convocation
28/12/2021
Date d'affichage
28/12/2021
Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 14
En exercice : 12
Votants :

L'an 2022, le 8 Janvier à 10 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, Mme VÉRA Aurélie, Mme MILETTO Michèle, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUÉGAN Manon (jusqu'à 10H30), M. BRÉDOLÈSE Hervé, Mme MOUELO Valérie

Excusé ayant donné procuration : M. PIRIO Philippe à M. ALLAIN Philippe

Excusé : M. LE CALLONNEC Stéphane

Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

Objet de la délibération : Pontivy communauté : Modification des statuts (Délib. 2022-01-01)

Par délibération n° 08-CC131221, le conseil communautaire a décidé de modifier les statuts de la communauté de communes afin de prendre en compte, d'une part la création de la commune nouvelle SAINT-GÉRAND-CROIXANVEC au 1er janvier 2022 et d'autoriser d'autre part Pontivy Communauté, conformément au nouvel article L.5211-4-4 du code général des collectivités territoriales, à passer et exécuter les marchés publics pour le compte de ses communes membres réunies en groupement de commande.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les modifications statutaires et approuve les statuts de la communauté de communes.

Objet de la délibération : Groupement de commandes de trois lots pour passation d'un marché travaux sur l'entretien des voiries communales et communautaires - Programme 2022-2024

VU le Code de la Commande Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, (C.G.C.T.),

Les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique offrent la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Par délibération du conseil communautaire en date du 9 décembre 2014, Pontivy Communauté a créé un service « d'assistance technique aux communes pour la gestion de leur voirie et de leurs programmes de travaux » afin d'apporter une aide technique aux communes dans la définition de leurs besoins en matière d'entretien de la voirie communale, d'élaboration des cahiers des charges techniques et des dossiers de consultation des entreprises, ainsi que pour le lancement des appels d'offres correspondants.

Par délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2021, Pontivy Communauté a validé la poursuite de ce service commun par la signature d'une nouvelle convention,

Par délibération du 14 décembre 2021, les membres du conseil communautaire ont accepté de modifier les statuts communautaires en autorisant l'EPCI à fiscalité propre à passer et exécuter des marchés publics pour le compte de ses communes membres réunies en groupement de commande.

Afin de faciliter la gestion des marchés d'entretien des voiries communales, de permettre de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés publics, il a paru pertinent, pour la période 2022-2024, de regrouper les moyens en créant un groupement de commande réparti en 3 lots :

- Lot 1 : Groupement A - SAINT-GONNÉRY, GUELTAS, RADENAC et ROHAN,
- Lot 2 : Groupement B : PONTIVY Communauté, KERGRIST, NEULLIAC, NOYAL-PONTIVY, SAINT-AIGNAN, SAINT-CONNEC, SAINT-GÉRAND,
- Lot 3 : Groupement C : GUERN, MALGUÉNAC, CLÉGUÉREC, SAINT-THURIAU, SÉGLIEN et SILFIAC.

Le montant global maximal des dépenses par groupement annuel est fixé et réparti de la manière suivante :

📁 LOT 1 – GROUPEMENT A

	Maximum en € HT
Commune de SAINT-GONNÉRY	65 000 €
Commune de GUELTAS	125 000 €
Commune de RADENAC	75 000 €
Commune de ROHAN	125 000 €
Montant total maximum annuel du lot 1	390 000 €

📁 LOT 2 - GROUPEMENT B

	Maximum en € HT
Pontivy Communauté	70 000 €
Commune de KERGRIST	100 000 €
Commune de NEULLIAC	80 000 €
Commune de NOYAL-PONTIVY	210 000 €
Commune de SAINT-AIGNAN	100 000 €
Commune de Saint-CONNEC	40 000 €
Commune de Saint-GÉRAND	160 000 €
Montant total maximum annuel du lot 2	760 000 €

📁 LOT 3 - GROUPEMENT C

	Maximum en € HT
Commune de GUERN	125 000 €
Commune de MALGUÉNAC	100 000 €
Commune de CLÉGUÉREC	145 000 €
Commune de SAINT-THURIAU	100 000 €
Commune de SÉGLIEN	140 000 €
Commune de SILFIAC	45 000 €
Montant total maximum annuel du lot 3	655 000 €

La consultation sera lancée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes d'une durée d'un an renouvelable deux fois une année soit 36 mois maximum.

Une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement de commandes et définir les modalités d'organisation de fonctionnement du groupement, notamment :

- La désignation, parmi les membres du groupement, d'un coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats,
- Les missions assignées au coordonnateur
- La détermination de la commission d'appel d'offres (C.A.O) du groupement, conformément à l'article L1414-3 du C.G.C.T.
- Les dispositions financières relatives à l'exécution de la convention

Il est proposé que :

- Pontivy Communauté soit le coordonnateur et assure le pilotage de la procédure de consultation du marché de travaux,
- la CAO compétente soit constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ; ou à défaut de CAO, d'un représentant désigné selon les modalités propre à la commune ;
- la notification et l'exécution seront assurées par chaque membre du groupement pour la partie qui le concerne
- chaque membre du groupement participe aux frais engagés par le coordonnateur et liés à la procédure de désignation du cocontractant et les autres frais éventuels de fonctionnement ainsi que les frais de publicité liés à la passation des marchés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de créer un groupement de commandes avec 3 lots tel que détaillé ci-dessus ;
- d'approuver la désignation de Pontivy Communauté comme coordonnateur du groupement de commandes,
- de procéder à l'élection des membres de la C.A.O (1 titulaire + 1 suppléant) représentant chaque commune et Pontivy Communauté, élus parmi ses membres ayant voix délibérative :
- Membre titulaire : Monsieur Philippe ALLAIN, Maire-Adjoint de la commune
- Membre suppléant : Monsieur Bernard LE BRETON, Maire
- d'accepter les termes de la convention constitutive de groupement.

Objet de la délibération : Service commun "assistance technique aux communes pour la gestion de leur voirie et de leurs programmes de travaux" - Renouvellement de la convention (Délib. 2022-01-03)

Un service commun d'assistance technique et administrative aux communes pour la gestion de leur voirie et leurs programmes de travaux a été créé par délibération du conseil communautaire de Pontivy Communauté du 9 décembre 2014. Il concerne l'ensemble des communes de PONTIVY Communauté, hors PONTIVY et LE SOURN.

Les missions de ce service concernent l'assistance des communes dans le domaine de la gestion de la voirie et de l'aménagement urbain.

La convention de service commun était conclue initialement pour une période de 6 ans avec pour échéance le 15 mars 2021, et a fait l'objet d'un avenant de prolongation pour permettre une révision des missions réalisées compte tenu des ressources affectées par Pontivy Communauté.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-4-2 qui définit les conditions de mise en œuvre des services communs non liés à une compétence transférée dans un établissement de coopération intercommunale ;

Considérant la délibération du conseil communautaire n° 09CC141221 approuvant la nouvelle convention de service commun d'assistance technique aux communes pour la gestion de leur voirie et de leurs programmes de travaux entre Pontivy Communauté et les communes adhérentes,

Cette convention révisée est conclue pour une durée de 5 ans et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver la nouvelle convention de service commun d'assistance technique aux communes pour la gestion de leur voirie et de leurs programmes de travaux entre Pontivy Communauté et les communes adhérentes.

Objet de la délibération : Convention sur le fonctionnement du service commun pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol (Délib. 2022-01-04)

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la convention entre la commune et Pontivy communauté portant sur le fonctionnement du service commun pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol.

Il précise que cette convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition des services de Pontivy Communauté dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune conformément à l'article R.423-15 du code de l'urbanisme.

Cette convention est conclue pour une durée de 6 ans. Elle prend effet au 1^{er} janvier 2022.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la convention du service commun de l'A.D.S.

Objet de la délibération : Motion de soutien au Groupe Hospitalier Centre Bretagne

Considérant la crise sanitaire qui a lourdement affaibli l'hôpital public et a révélé les dysfonctionnements dont souffre notre système de santé ;

Considérant les difficultés chroniques de recrutements de médecins et de personnel infirmiers qui perturbent gravement le fonctionnement du système hospitalier ;

Considérant l'application à venir de la Loi RIST en 2022, plafonnant les indemnisations des médecins intérimaires, qui va mettre encore plus en difficulté l'hôpital public et les établissements comme le GHCB, qui ont largement recours aux missions d'intérim pour faire fonctionner les services.

Considérant que le recours à l'intérim médical n'est pas une solution durable, mais appelle une revalorisation des rémunérations du personnel hospitalier.

Considérant la fermeture partielle depuis quelques mois de services hospitaliers du GHCB, faute de praticiens : le service de soins de suite et de réadaptation respiratoire de Loudéac /dix lits au niveau de l'unité séjour gériatrique à Kério / le service de médecine polyvalente (7à 12 lits) la néphrologie (5 lits), le SSR PAPD (qui a rouvert mais qui est resté fermé 2 mois), l'unité Thézac d'alcoolologie...

Considérant le risque à terme de fermeture sur le GHCB : des Urgences – SMUR / de la maternité / du service Anesthésie / du Service de Soins de Suite et de Réadaptation / de la pédiatrie / de l'unité de Soins Palliatifs / de la Médecine Polyvalente...

Considérant la motion d'alerte adoptée le 18 novembre 2021 par les membres de la Commission Médicale d'Etablissement et la manifestation du 4 décembre 2021 organisée par le Collectif de Soutien à l'Hôpital public en Centre Bretagne ;

Considérant l'exclusion du GHCB dans la répartition des crédits exceptionnels financés par l'Etat dans le cadre du Ségur de la Santé, quand bien même les besoins existent avec à la clé un programme d'investissement de 43,8 millions d'euros ;

Considérant la nécessité de maintenir un parcours complet de soins en Centre Bretagne qui implique l'autonomie du territoire de Santé N°8 tout en préservant les coopérations avec les différentes Centres Hospitaliers de la Région Bretagne.

Considérant l'égalité devant les soins dont doit pouvoir jouir tout Français, y compris lorsque l'on habite le Centre Bretagne ;

Les conseillers municipaux demandent à l'Etat :

- que des solutions soient rapidement trouvées pour maintenir ouverts tous les services du GHCB ;

- que le GHCB bénéficie de crédits d'investissements dans le cadre du Ségur de la Santé afin de renforcer son attractivité ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, le texte de cette motion et décide de l'adresser aux représentants de l'Etat et aux Parlementaires ainsi aux Présidents du Conseil Départemental du Morbihan et des Côtes d'Armor,

au Directeur Général de l'ARS Bretagne; aux Présidents(es) des communautés de communes du territoire de Santé N°8 ainsi qu'aux Maires des 25 communes membres de Pontivy Communauté ;

Objet de la délibération : Autorisation de dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2022 (Délib. 2022-01-06°

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement; hors reste à réaliser, dans les limites suivantes :

CHAPITRE	LIBELLE COMPTABLE	CREDITS OUVERTS EN 2021	AUTORISATION AVANT BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	8 400,00 €	2 100.00 €
21	Immobilisations corporelles	132 550.00 €	33 125.00 €
23	Immobilisations en cours	215 400.00 €	53 850.00 €

Objet de la délibération : Acquisitions parcelles AB 344 – 345 (Délib. 2022-01-07)

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée des démarches auprès de madame Marie-Thérèse LE LARGE, résidant à SAINT-MAUDAN (22600) pour l'acquisition des parcelles cadastrées **AB 344 et 345** d'une superficie de **3 116 m² chacune** soit **6 232 m² au total**.

Monsieur le Maire précise que ces terrains pourraient être divisés en 7 lots d'une superficie allant de 779 m² à 1 000 m².

Il précise également que le prix d'acquisition proposé serait de **11 € du m²** compte tenu de la configuration des parcelles qui sont bordées de route et pour lesquelles il n'y aurait que des branchements aux divers réseaux à réaliser et que de ce fait le budget de cette opération viserait à l'équilibre budgétaire de l'opération.

Il est proposé au conseil municipal de valider cette proposition, de créer un lotissement sur ces parcelles.

Le conseil municipal à la majorité :

- décide l'acquisition des parcelles **AB 344 et 345** appartenant à madame Marie-Thérèse LE LARGE,
- fixe le prix d'acquisition à **11 € du m²** soit un montant global de **68 552.00 €**,
- décide que les différents frais liés à cette acquisition seront à la charge de la collectivité,
- décide la création d'un lotissement sur ces deux parcelles qui sera soumis à TVA,
- retient l'étude de maître Claire KORTEBY à ROHAN pour passer l'acte notarié,
- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Il est précisé que monsieur Philippe ALLAIN n'a pas pris part au vote, à titre personnel, pour ce bordereau.

Objet de la délibération : Nomination + Tableau des effectifs (Délib. 2022-01-08)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu 23 candidatures au poste de gestion de l'agence postale communale et d'accueil de la mairie et précise que 6 personnes ont été retenues pour un entretien avec la commission d'embauche et que 4 personnes se sont présentées.

Madame Aurélie LAURENT a été retenue, sous réserve de ses aptitudes à l'emploi (médecin agréé et médecine du travail) et elle commencera à compter du **1er mars 2022** en binôme avec madame Annie PICHOT.

Il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs compte tenu des différents changements.

Après avoir délibéré, le conseil municipal fixe le tableau des effectifs suivants à compter du **1er mars 2022** :

- Filière Administrative

1 Poste de Rédacteur Principal de 1ère classe à temps complet (avec fonction de directeur général des services),

1 Poste d'adjoint Administratif à temps non complet (28/35ème),

Suppression d'un Poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps non complet (28/35ème) au **1er avril 2022**,

- Filière Technique

1 Poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet

2 Poste d'Adjoint Techniques Principal de 2° classe à temps complet

1 Poste d'Adjoint Technique à temps non complet (25,66/35ème)

Cette délibération annule et remplace les décisions précédentes.

INFORMATIONS

8 – Protection sociale complémentaire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'obligation d'organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire avant le 18 février 2022. Il s'agit d'un débat sans vote et aucune délibération ne doit être adoptée. Il est précisé que la protection sociale complémentaire intervient dans deux domaines, à savoir la santé et la prévoyance. La mise en œuvre de cette protection sociale complémentaire, prévue par ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 est fixée au 1^{er} janvier 2025 pour la prévoyance avec une obligation d'un montant de 20 % minimum d'un montant qui sera défini par décret (texte à paraître) et au 1^{er} janvier 2026 pour la santé avec également une obligation à hauteur de 50 % minimum d'un montant non défini à ce jour (décret à paraître).

La collectivité répond partiellement à ces futures obligations car elle octroie déjà une participation au risque prévoyance depuis le 01 mai 2019.

Le conseil municipal prend acte de ces futures obligations. Bien entendu, dès la sortie des différents textes liés à la protection sociale complémentaire, le conseil municipal sera à nouveau saisi pour la mise en place de cette obligation.

IX - DIVERS

- Aménagement du Pont Ropert

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement de sécurité de l'entrée sud du bourg commenceront le 24 janvier 2022.

- Domicile partagé Alexis LOUER

Suite au décès de madame Marie-Louise LE QUANG HUY le 12 décembre 2021, la structure devrait être à nouveau complète par l'arrivée de monsieur LE CARRER.

- Conseil Municipal des jeunes

Monsieur le Maire et madame Claudine GICQUEL ont rencontré le nouveau conseil municipal des jeunes qui est constitué de :

- délégués : Elina LE MERO – Soann MAMODE – Ambre TOURNIER – Cameron MILONGO

- Suppléants : Kaëlig GICQUEL – Youenn GICQUEL – Lilou VERA – Damian DOUCET

- Convention AXA

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a signé une convention avec AXA représentée par Madame Emilie EVAIN pour une offre promotionnelle Assurance santé complémentaire "Ma Santé" pour les Radenacois (es).

- Population

La population légale totale de la commune de RADENAC pour l'année 2022 est de 1083 habitants (courrier du Direction Régional de l'INSEE en date du 10/12/2021).

- Taux de solidarité départementale

Pour l'année 2022, le taux de solidarité départementale est de 30 %. Monsieur le Maire précise que ce taux conditionne l'aide par le conseil départemental pour les différents travaux.

- Contrôle URSSAF

Monsieur le Maire rend compte du contrôle de l'URSSAF qui s'est déroulé le 30 novembre 2021. Il précise qu'une observation a été formulée concernant les agents de service à la cantine.

- Local commercial

La commune prend acte de l'arrêt de l'activité de monsieur PERRIMOND à compter du 1er janvier 2022

Une intervention du couvreur est à programmée, des ardoises sont décrochées).

- Enquête publique

Une enquête publique inter départementale relative à l'institution de servitudes radioélectriques va être réalisée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H 00.

Séance du 24 février

Date de la convocation
17/02/2022
Date d'affichage
17/02/2022
Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 14
En exercice : 13
Votants :

L'an 2022, le 24 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie (à partir de 20H50),
M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle,
M. PENVEN Henri, Mme GUÉGAN Manon, M. BRÉDOLÈSE Hervé, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane
Excusée ayant donné procuration : Mme MILETTO Michèle à Mme GICQUEL Claudine
Secrétaire de séance : Mme GUÉGAN Manon

Ordre du jour :

Intervention d'Engie Green

- Dossier éolien : Mesures compensatoires,
- Vote des comptes administratifs et de gestion 2021,
- Débat d'Orientation Budgétaire,
- Achat de terrain : Indemnité d'éviction,
- Indemnités des conseillers municipaux : Calcul, pondération
- Commission : Nomination de membres suite à la démission de Philippe DEDIEU,
- Achat de matériel,
- Frais de fonctionnement école publique de Réguiny,
- Argent de poche,
- Régies,
- Travaux :
 - Avenant n° 1, Aménagement entrée sud du bourg,
 - Logement rue des Bouiards,
 - Chapelle Saint-Fiacre,
 - Océam, Adduction en eau potable (Cassac) et assainissement collectif (Bourg),
- Commerces,
- Divers et information.

Monsieur le Maire le soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 08 janvier 2022.

Le compte rendu du 08 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

-Objet de la délibération : Extension du parc éolien de "Vachegard" : Mesures compensatoires (Délib. 2022/02/01)

La société ENGIE PV RADENAC qui développe et construira l'extension du parc éolien de « Vachegard », doit afin de pouvoir passer avec tout convois et engins, supprimer une partie de la haie située au sud de la zone d'activité de Vachegard, notamment sur la parcelle ZM 56.

Afin de compenser cette suppression de haie, la société ENGIE PV RADENAC doit replanter une haie d'une longueur d'environ 15 mètres linéaires sur une parcelle se trouvant à proximité.

La commune de RADENAC se propose d'accueillir cette compensation sur l'une des parcelles lui appartenant et notamment la parcelle cadastrée section ZH n° 132.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter de procéder à cette mesure compensatoire et de conserver et d'entretenir cette nouvelle haie pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien dénommé « Extension du parc éolien de Vachegard »

En contrepartie de cette mesure compensatoire de replantation et d'entretien de la haie, la société ENGIE PV RADENAC s'engage à verser à la COMMUNE de RADENAC une indemnité unique et forfaitaire de **300 €** qui sera réglée le 15 juin 2022 par virement bancaire entre les mains du Trésorier Municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Objet de la délibération : Comptes administratif et de gestion 2021 - Budget Panneaux Photovoltaïques (Délib. 2022/02/02 A&B)

Monsieur le Maire donne lecture des comptes administratifs de l'exercice 2021 et expose les développements et les explications nécessaires.

Sous la présidence de monsieur Philippe ALLAIN, 1^{er} Adjoint au Maire et hors de la présence de monsieur Bernard LE BRETON, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2021 et le compte de gestion du Trésorier, monsieur Philippe JERRETIE, qui laissent apparaître :

- un déficit de **6 192.18 €** en fonctionnement et un excédent d'investissement de **12 714.96 €** soit un excédent de clôture de **6 522.78 €** pour le budget panneaux photovoltaïques ;
- un excédent de **180 166.33 €** en fonctionnement et un déficit d'investissement de **17 901.52 €** pour le budget de la commune.

Objet de la délibération : Règlement intérieur : Modification

Sur proposition de monsieur le Maire, l'article 26 du règlement intérieur, est modifié de la façon suivante :
"Par délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020, il a été décidé d'octroyer une indemnité forfaitaire annuelle pour les conseillers municipaux. Cette indemnité sera versée en fin d'année lors de la réalisation des payes de décembre".
Le conseil municipal valide à l'unanimité la modification.

Objet de la délibération : Désignation des membres aux différentes commissions (Délib. 2022/02/06)

Suite à la démission de monsieur Philippe DEDIEU, il est proposé de compléter et de modifier les membres des différentes commissions et organismes intercommunaux ;
Le conseil municipal à l'unanimité désigne les membres suivants :

*** COMMISSIONS COMMUNALES**

II - ECONOMIE - AGRICULTURE - COMMERCE - ARTISANAT - AMENAGEMENT - URBANISME

Mr André GUILLARD (Vice-Président), Mme Aurélie VERA, Mme Manon GUEGAN, Mr Hervé BREDOLESE, Mme Christelle NOGUES.

III - VOIRIE - BATIMENTS COMMUNAUX - MATERIEL - TRAVAUX - ESPACES VERTS

Mr Philippe ALLAIN (Vice-Président), Mr Philippe PIRIO, Mr Stéphane LE CALLONNEC, Mr Henri PENVEN.

VI - AFFAIRES SCOLAIRES - CANTINE - ALSH

Mr Bernard LE BRETON (Président), Mme Aurélie VERA, Mme Christelle NOGUES, Mme Valérie MOUELO, Mme Manon GUEGAN.

*** DELEGUES AUX ORGANISMES INTERCOMMUNAUX**

VI - A.L.S.H. Intercommunal (Accueil de Loisirs sans Hébergement)

- Délégués : Mme Christelle NOGUES et Mr Philippe PIRIO

- rappelle que monsieur le Maire est membre de droit dans toutes commissions communales.

Objet de la délibération : Achat d'une épareuse (Délib. 2022/02/07)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la proposition de la commission matériel, il a signé le bon de commande de l'entreprise CLAAS Bretagne Sud de Pontivy relatif à la fourniture d'une épareuse Rousseau Kastor 550 PA.

Le coût de cette épareuse est de 29 500.00 € H.T. soit un total de 35 400.00 € TTC. De plus, l'ancien matériel sera repris pour un montant de 8 000.00 € H.T. soit 9 600.00 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité valide l'acquisition d'une épareuse au prix de 35 400.00 € TTC et la reprise du matériel existant pour un montant de 9 600.00 € TTC.

Objet de la délibération : Participation : Frais de fonctionnement école publique de Réguiny (Délib. 2022/02/08)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le montant des frais de fonctionnement de l'école publique de Réguiny au titre de l'année scolaire 2020/2021.

Monsieur le Maire précise que la commune est concernée pour 15 enfants et que le montant sollicité est 9 332.01 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la prise en charge des frais de fonctionnement de l'école publique de Réguiny.

Objet de la délibération : Mise en place du dispositif "argent de poche" (Délib. 2022/02/09)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire la mise en place du dispositif "argent de poche" pour les jeunes de 16 à 18 ans pendant les vacances scolaires.

Objet de la délibération : Régies recette pour la cantine (Délib. 2022/02/10)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 06 juillet 2009 relative à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement de la vente de tickets de cantine et propose, conformément à la demande de rationalisation des régies de la trésorerie de Pontivy, de supprimer la régie de recette pour la cantine (20503) à la fin de l'année scolaire 2021/2022.

Monsieur le Maire précise qu'une facture mensuelle, comme pour la garderie, sera adressée aux familles à partir de la rentrée scolaire 2022/2023.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la suppression de la régie cantine.

Objet de la délibération : Avenant n° 1 - Aménagement entrée sud du bourg (Délib. 2022/02/11A)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée l'avenant n° 1 relatif aux travaux d'aménagement de l'entrée sud du bourg d'un montant de 1 569.61 € TTC représentant une augmentation de **3,66 %** et porterait donc le marché de **42 834.18 € T.T.C. à 44 403.79 € T.T.C.**

Cet avenant porte notamment sur la suppression de pavés béton, de diminution du m3 de terrassement, de suppression de barrières en bois et de la création de nouveaux prix pour la fourniture et pose de T2 béton et P3 pour calage des pavés en fond de parking et différents marquages en résine.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Objet de la délibération : Travaux Chapelle Saint-Fiacre : Maîtrise d'œuvre (Délib. 2022/02/11B)

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée les démarches auprès de monsieur l'Architecte des Bâtiments de France pour la réalisation d'un diagnostic technique du clocher de la Chapelle Saint-Fiacre.

Il propose de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la restauration du clocher, de sa flèche ardoisée et d'une partie de la toiture du transept sud et du chœur.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de lancer une consultation pour la réalisation de cette étude.

Objet de la délibération : Travaux d'élagage : Choix de l'entreprise + Facturation aux particuliers (Délib. 2022/02/13)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les différents propriétaires concernées par des travaux d'élagages ont été mis en demeure de procéder à l'élagage des arbres et haies conformément à l'arrêté municipal n° 2021-34 du 18 novembre 2021 et qu'il sera procédé d'office pour ceux qui n'auront pas fait le nécessaire avant le 31 janvier 2022. Monsieur le Maire rend compte de la consultation relative aux travaux d'élagage. Il précise que l'entreprise AETAS de Pleugriffet a été retenue pour la réalisation de ces travaux. Le coût horaire proposé avec lamier est de 133.00 € H.T.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la facturation de l'élagage pour les propriétaires qui n'auront pas fait le nécessaire selon le tarif ci-dessus.

Objet de la délibération : Demande de subvention : Véloce Pontivyen (Délib. 2022/02/13B)

Sur proposition de monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue au Véloce Club Pontivyen une subvention de 750.00 €.

INFORMATIONS

III - Débat d'orientation budgétaire

Un point est réalisé sur les emprunts en cours et notamment sur le capital restant dû qui est de 261 499 €. Il est précisé que l'emprunt de 800 000 € relatif à la construction des Lutins arrivera à échéance le 1er février 2023.

Sont abordés les différents projets à programmer au budget primitif 2022 et notamment :

- Les travaux du logement au 7 ter rue des Bouiards, de la maison vicariale,
- l'acquisition de terrains pour la création d'un lotissement communal,
- la rénovation de la salle Saint-Fiacre : Chauffage, plafond,
- les travaux d'aménagement de sécurité : Entrée sud du bourg, Bois de Lambilly, La Bottine,
- les travaux à la Chapelle Saint-Fiacre, salle de musculation Jean Robic,
- de faire un point avec Bretagne Sud Habitat sur la possibilité de lancer une opération de logements sociaux,
- de finaliser le dossier avec la CCI sur le projet de commerce.

IV - Indemnités d'éviction

Il est proposé de saisir la chambre d'agriculture pour établir le montant de l'indemnité d'éviction que la commune serait susceptible de devoir à l'exploitant des parcelles AB 344 et 345 pour lesquelles un lotissement communal sera créé. Ce bordereau sera soumis à un prochain conseil municipal.

XII - Commerces

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que le salon de coiffure est fermé définitivement à compter du 1er février 2022 et que les Encas de l'Ouest sont également fermés depuis le 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire précise également que "la Ferme des Marquet" est intéressée par le local commercial pour la vente de produits locaux et que le salon de coiffure pourrait être repris pour une activité de soins corporels.

XIV - Divers

- Travaux adduction en eau potable et assainissement collectif

Des travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement collectif sont prévus sur la commune en 2022 et 2023 par Pontivy communauté. A Cassac pour l'alimentation eau potable en 2022 et dans les rues du Souvenir, du Tertre et des Bois en 2023. De plus, il est prévu la réhabilitation du réseau eaux usées sur la Place de l'Eglise et au Pont Ropert.

- Vitesse

Par courrier du 17 janvier 2022, le Président du Conseil Départemental fait part que la vitesse est dorénavant limitée à 70 km/h au lieudit "Kérentech".

- Motion de soutien

Monsieur le Maire fait part du courrier du Directeur général de l'Agence régionale de Santé Bretagne relatif à la motion de soutien au Groupe Hospitalier Centre Bretagne.

- CCI du Morbihan

Monsieur le Maire informe l'assemblée que monsieur Philippe ROUAULT est dorénavant le nouveau président de la CCI du Morbihan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.

ÉTAT CIVIL

Naissance

Le 9 mars à NOYAL-PONTIVY, Célestine GUILLORY, 1 la renaissance.

Le 20 mars à VANNES, Maden LE NOUAIL, 6, Clos du Parc Radenac.

Le 21 mars à NOYAL-PONTIVY, Romane L E CALLONNEC, 5 Drenidan.

Décès

Le 6 février à PLEUGRIFFET, Albertine MORVAN, 95 ans, 5, rue de la chouannerie

Le 9 février à RADENAC, Baptistine ALLAIN, 93 ans, 3, La Bottine.

Le 14 février à RADENAC, Henri DRÉANO, 87 ans, 23, rue Charles de Foucauld.

Le 15 février à PLUMELIN, André LORENT, 86 ans, 2, Coëtdevent.

Le 15 mars à CRÉDIN, Marc LÉONARD, 68 ans, 3, rue de la fontaine

Avis de mention de décès

Le 9 janvier à JOSSELIN, Marie LÉVÊQUE, née le 30 juillet 1924 à Guillerian.

Le 26 janvier à PLEUGRIFFET, Denise BERTHO, née le 20 juin 1931 à Nespy.

Le 28 janvier à VANNES, Huguette DANET, née le 12 octobre 1940 à Kergal.

Le 4 février à LE BENY-BOCAGE (14), Noël CARO né le 31 décembre 1940 à Cassac.

Le 15 février à LOUDÉAC, Emile POULAIN né le 15 février 1932 au bourg.

Le 27 février à VANNES Jean Baptiste LAUNAY né le 4 octobre 1927 aux rivières.

Le 15 mars à BULÉON, Albert OLIVO, né le 13 décembre 1930 à Cassac.

Le 09 mars à ISSOIRE (63), Paulette GUÉDO, née le 17 août 1928 au Moulin.

URBANISME

Permis de construire

M. Mme Bernard GICQUEL, 12, Bois de Lambilly : Carport (accordé le 03/02/2022)

M. Mme Anthony LE MOIGNIC, 18, rue Charles de Foucauld : Carport (accordé le 21/02/2022)

LEGENDD'OF KI BREIZ, 2, Kergario : construction de 10 box pour élevage canin

M. Grégory GAILLARDON, 44 Cassac : habitation

Déclarations de travaux

M. Thomas ALLAIN et Mme Aurore PIQUET, 13, Kerdéhel : modification de façades

M. Mme Erwan GARNIER, 4, le moulin : Clôture

M. Mme Emmanuel BAUDIN, 18, Cassac : abri de jardin (accordé le 11/02/2022)

Mme Anita SÉNÉ : Le Herbon : division de parcelle

Mme Guénaëlle NORMAND, 4, le Herbon : modification de façade et toiture (accordé le 2 mars)

M. Gilles BOUAZIZ : 31, La Bottine : modification de façades

Mme Anne-Marie LE TOQUIN : 10, Cassac : Division en vue d'une construction

M. LE GUENNEC Gilbert : 3, Le Herbon : Installations de 10 panneaux photovoltaïques

M. MAHIEUX Cyrille : 9, Route de Kerdéhel : Un Préau

INFORMATIONS COMMUNALES

Visite de la commission travaux-matériel sur le site CLASS
pour l'achat d'une épareuse le lundi 17 janvier 2022



Étayage maison vicariale St-Fiacre



Réunion du conseil municipal des jeunes à la mairie le lundi 17 janvier 2022



GICQUEL Youenn - MAMODE Soann - LE MERO Elina - MILONGO Cameron- GICQUEL Kaëlig - TOURNIER Ambre - VERA Lilou - DOUCET Damian

Ramassage des déchets sur les bords des routes

Le samedi 12 mars, Caroline MOISAN et ses filles, accompagnées de M. Philippe ALLAIN, adjoint ont sillonné les routes pour ramasser les déchets sur les bords des routes (bouteilles en verre, masques, emballages en tous genres...).



Cérémonie citoyenne

Le samedi 02 avril 2022, M. le Maire a invité en mairie les jeunes de 18 ans pour la remise de leur carte d'électeur.



Élections présidentielles 2022

Le 10 avril 2022 : 1^{er} Tour des élections présidentielles, le second tour aura lieu le 24 avril 2022 à la salle des Lutins près de l'école.



Dates des élections législatives

Les élections législatives se dérouleront les **dimanches 12 et 19 juin 2022** pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.

Rencontre avec les habitants samedi 14 Mai 2022

La traditionnelle cérémonie des vœux ayant été reportée suite à la crise sanitaire, une rencontre avec les habitants de Radenac aura lieu samedi 14 Mai à 11h00 à la salle des fêtes. Au cours de cette rencontre le traditionnel diaporama résumant les principaux événements de la vie locale sera projeté.

Argent de poche

L'opération argent de poche est reconduite pour les vacances d'été. Les jeunes filles et garçons qui souhaitent y participer peuvent déjà s'inscrire en Mairie.

Ouverture de la boutique la Ferme des Marquet



Tatiana Kucharzak s'est installée à Radenac où elle élève des moutons et des vaches mais également des poules pondeuses dont la production est vendue en circuit court. Elle vient d'ouvrir un point de distribution de produits locaux venant de sa ferme : « La ferme des Marquet » et venant de différents producteurs aux alentours.



Départ à la retraite Mme PICHOT

Pour marquer le départ à la retraite d'Annie PICHOT, qui a participé activement à la vie communale de Radenac pendant 28 ans, une cérémonie était organisée le mercredi 30 Mars 2022 pour la remercier de ses années de service, qui ont réuni les élus et salariés communaux. Sa remplaçante Aurélie est en fonction depuis le 01/03/2022 en tant qu'agent d'accueil de l'agence postale et de la mairie.



Une urne est à disposition à la poste pour les personnes qui souhaitent remercier Annie.

LA POSTE



NOUVEAU SERVICE

DANS VOTRE AGENCE POSTALE COMMUNALE DE RADENAC

Faire simplement ses envois

hors Union européenne et en outre-mer avec déclaration douanière.

Pour tout envoi de marchandise

- Hors Union européenne et vers les départements d'outre-mer
- par courrier ou par Colissimo.

Aurélie vous accompagnera dans cette démarche.

Horaire d'été déchetterie Kerorien CRÉDIN

Lundi : 9h30/12h - 14h/18h30

Mardi : 14h/18h30

Mercredi: 14h/18h30

Jeudi : de 14h 18h30

Vendredi : de 14h à 18h

Samedi : 9h30/12h - 14h/18h30

1er avril jusqu'au 30 septembre

FERMETURE

Nous sommes au regret d'annoncer la fermeture définitive du salon de coiffure Nath'Créations.

POUR AFFICHAGE

 **COUPURES DE COURANT
POUR TRAVAUX**

Commune de : RADENAC

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Pendant la coupure pour suivre son évolution et connaître l'heure approximative de rétablissement du courant, vous pouvez consulter notre site enedis.fr en flashant le QR CODE en bas de page, ou télécharger l'application Enedis à mes côtés. Toutefois l'alimentation pourra être rétablie à tout moment avant la fin de la plage indiquée.

Horaires des coupures :

mardi 17 mai 2022 de 11h00 à 12h30	Horaires des coupures :
Quartiers ou lieux-dits : LES POULIES 9, 6 rue DU TERTRE KERROPERT 6, 14 KERVENALLEC LE POTEAU KERLUDAN LA CROIX DU GUERNY LA CROIX PIERRE PRADIGOTS PONT DE RAY KERALMONT LES BLANCS 1 au 3 PONT ROPERT RESTO	mercredi 18 mai 2022 de 08h30 à 10h30 Quartiers ou lieux-dits : LA MARE AUDRAN LES GOHIGNEUX PENHOET GASTENOUE LE GRAND POMMIER KERAUFFRET LES RIVIERES KERYAVAL KERGARIO SAINT ARMEL

NUMÉROS UTILES

Réseau d'eau potable STGS : 09-69-32-69-33

La Gazette : M. Eflamm KORNEG au 06-75-33-20-71

eflammk@gmail.com

Ouest-France : M. Jean-Yves BAUDUIN au 06-41-46-20-24

clp-jybauduin@mailo.com

Le Télégramme : Mme Patricia MOISAN au 06-62-48-51-84

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Recensement militaire : démarche à faire dès l'âge de 16 ans

Conseillers départementaux à votre écoute

PARCOURS DE CITOYENNETÉ
3 étapes obligatoires

- 1**
L'enseignement de défense
(classes de 3^e et 1^{re})
- 2**
Le recensement à 16 ans en mairie
ou en ligne pour certaines communes (www.service-public.fr)
- 3**
La Journée Défense et Citoyenneté
(www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

Ministère des armées - SGA CDDA 2019

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRANCHISE
MINISTÈRE DES ARMÉES

SGA
Secrétariat général pour l'administration

LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN

PERMANENCES 2022 SUR RDV
LES SAMEDIS, EN MAIRIE DE 9h À 11h :

- 5 FÉVRIER > GRAND-CHAMP
- 5 MARS > ROHAN
- 2 AVRIL > LOCMINÉ
- 7 MAI > BRÉHAN
- 4 JUIN > MOUSTOIR-AC
- 2 JUILLET > PLAUDREN
- 3 SEPTEMBRE > CRÉDIN
- 1^{er} OCTOBRE > LA CHAPELLE NEUVE
- 5 NOVEMBRE > LOCMARIA GRAND-CHAMP
- 3 DÉCEMBRE > PLEUGRIFET

VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX
CANTON DE GRAND-CHAMP

Dominique LE MEUR
1^{er} ADJOINT AU MAIRE DE GRAND-CHAMP

Pierre GUÉGAN
MAIRE DE PLEUDREN

morbihan.fr
departementdumorbihan

POUR CONTACTER VOS ÉLUS

Dominique LE MEUR : dominique.lemeur@morbihan.fr
Pierre GUÉGAN : pierre.guegan@morbihan.fr
Collaboratrice : isabelle.chiocci@morbihan.fr
02 97 54 83 92

Création : Unité création et impression / Conseil départemental du Morbihan. Photos : Studio AK 2022

OUVERTURE DU DISPOSITIF FRANCE SERVICES

La ville et la Sous-Préfecture de PONTIVY s'unissent pour ouvrir une Maison France Services.

L'objectif est d'aider les citoyens dans leurs démarches administratives numériques. Les services sont nombreux, puisqu'il s'agit de proposer neuf opérateurs : Pôle Emploi, la CAF, la CPAM, la MSA, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, les permanences de droit, la Justice, la Direction générale des finances publiques.

La Maison France Services sera ouverte 5 jours par semaine, à l'accueil de la mairie et de la Sous-Préfecture, du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Les agents assurant les missions ont reçu une formation complète.

La confidentialité des entretiens sera complètement respectée.

Quelques exemples de services proposés :

- Je déclare mes revenus
- Je prépare ma retraite
- Je recherche un emploi
- Je demande une aide (allocation logement, RSA)
- J'établis mon permis de conduire
- J'attends un enfant.

L'accueil sur rendez-vous est privilégié. Tél. : 02-97-27-48-62 ou 02-97-25-00-33.

PONTIVY COMMUNAUTÉ



Petite enfance

Le RPAM devient le RPE : Relais Petite Enfance

Le RPAM a changé de nom et s'appelle RPE (Relais Petite Enfance) pour mieux correspondre aux missions qui lui sont dévolues. Changement de nom national dans le cadre de la réforme 2021 des modes d'accueil.

En effet, le RPE constitue sur le territoire le service de référence de l'accueil du jeune enfant à la fois pour les parents et les professionnels.

Ce **service gratuit** est un lieu d'information, d'échange, d'accompagnement et de soutien pédagogique et administratif destiné à un public varié (futurs parents, parents employeurs, candidats à l'agrément, assistants maternels, garde à domicile et partenaires).

Il renseigne sur les modes d'accueil du territoire de Pontivy communauté.

Pourquoi ce changement ?

Un changement de nom qui traduit une **évolution des métiers** de l'accueil des jeunes enfants et une meilleure prise en compte de la parentalité.

Nous avons adopté la nouvelle appellation proposée par la CNAF, **relais petite enfance**, afin de permettre au public de repérer et de s'orienter plus facilement vers ce lieu dédié à la petite enfance et de découvrir ses différentes missions.

Toutefois, l'organisation du service ne change pas : les actions menées par les animatrices des 3 antennes du territoire auprès des assistants maternels et des parents se poursuivent.

3 antennes du RPE existent sur le territoire de Pontivy Communauté (CLÉGUÉREC, PONTIVY et RÉGUINY). Des permanences téléphoniques ainsi que des rendez-vous individuels sont proposés.

N'hésitez pas à nous joindre :

Antenne RÉGUINY

02 97 38 74 41 – 06 80 47 98 81
communaute.bzh

rpe-reguiny@pontivy-



Pour les familles, le RPE propose :

Un Lieu Unique d'Information sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur le territoire : assistantes maternelles, gardes d'enfant à domicile, multi accueil, micro-crèche...

Projet de territoire approuvé



Pontivy Communauté a voté son projet de territoire lors du conseil communautaire du 14 décembre 2021.

Plusieurs mois de travail, de concertation, de diagnostics et d'échanges ont mené à l'aboutissement de cette feuille de route partagée, donnant une direction commune aux projets de l'ensemble des acteurs et actrices qui façonnent la communauté de communes.

5 axes stratégiques pour faire de Pontivy Communauté :

Une communauté dynamique qui mise sur ses valeurs d'accueil et de solidarité

Un territoire connecté, au développement harmonieux alliant ruralité et accessibilité

Une communauté fortement engagée dans la protection de l'environnement et de son cadre de vie

Un territoire qui mobilise ses potentiels pour une économie en transition

Une communauté qui coopère pour le rayonnement du territoire

De manière plus détaillée, un livret de présentation a été réalisé : il contient les grandes étapes d'élaboration du projet de territoire, ainsi que les enjeux et les orientations définies.

France Rénov'

nouveau service public de la rénovation de l'habitat

À compter de janvier 2022, France Rénov' devient l'unique service public de la rénovation énergétique de l'habitat. Il simplifie le parcours usager et rend plus lisibles les aides financières auxquelles peuvent prétendre les ménages.

Un point d'entrée unique

Guider les ménages de bout en bout

Une rénovation ambitieuse étant parfois complexe à mettre en œuvre et à financer, les citoyens peuvent désormais se faire accompagner durant tout leur projet de travaux, par un interlocuteur de confiance, **Mon Accompagnateur Rénov'**. Celui-ci permet de simplifier leur parcours de travaux, grâce à un suivi pluridisciplinaire : technique, administratif, financier, voire social le cas échéant.

Sur le territoire de Pontivy Communauté



Concrètement, **Stéphanie Guyonvarch'** et **Jessica Ipendo** du Point Infos Habitat de Pontivy Communauté, sont respectivement votre conseillère et accompagnatrice France Rénov' sur le territoire de Pontivy Communauté.

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, uniquement sur RENDEZ-VOUS - Tél : 02 97 07 12 97

Intramuros

The advertisement features a smartphone displaying the app's interface with various service icons. The background is blue with white and yellow text. The Pontivy Communauté logo is in the top left. The main title 'Pontivy Communauté et votre commune' is in large white letters. Below it, a yellow box says 'sur votre smartphone'. The app name 'IntraMuros' is prominently displayed in white. Text on the right describes the app's purpose: to provide information on intercommunal and local news. It encourages downloading the app for alerts, events, and services. At the bottom, there are links to Google Play and the App Store, a QR code, and contact information: 'Plus d'infos : 02 97 25 01 70 - www.pontivy-communaute.bzh'. The phrase 'Téléchargement gratuit' is also present.

Pontivy Communauté

Pontivy Communauté et votre commune

sur votre smartphone

Pontivy Communauté met à disposition une application mobile **INTRAMUROS** pour vous informer sur les actualités de l'intercommunalité et également celles de toutes les communes du territoire.

TELECHARGEZ-LA pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours !

IntraMuros

Google Play App Store

Téléchargement gratuit

Plus d'infos : 02 97 25 01 70 - www.pontivy-communaute.bzh

S'informer, communiquer et interagir...

Une appli idéale pour rester connecté à votre commune

Lancée ce 15 novembre, la toute nouvelle application mobile de Pontivy Communauté vous informe sur les actualités de l'intercommunalité et de **TOUTES** les communes du territoire.

4 rubriques simples à utiliser



Bonus Vélo

Prolongement de l'aide à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) jusqu'au 30 juin

Afin d'encourager les mobilités douces et favoriser l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens, Pontivy Communauté propose une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf de 200 € à destination des habitants des 24 communes du territoire.

Cette subvention est cumulable avec l'aide de l'État pour les personnes disposant d'un revenu fiscal de référence par part inférieur à 13 489 €.

Le montant de l'aide nationale est identique à celui de l'aide locale soit 200 €.

Les critères d'obtention de cette subvention peut ainsi être accordée selon les critères suivants :

- Le bénéficiaire ne peut être une personne morale, il doit être majeur et demeurer le jour de l'achat du VAE sur le territoire de Pontivy Communauté, au titre de sa résidence principale.
- Cette subvention ne peut être attribuée qu'à une seule personne par foyer, dans la limite de 200 dossiers :
 - 100 dossiers sont réservés aux habitants ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 €
 - 100 dossiers sont réservés aux habitants ayant un revenu fiscal de référence par part supérieur à 13 489 €

Le VAE doit répondre aux conditions suivantes : Être neuf Avoir un certificat d'homologation respectant les normes en vigueur (selon la directive européenne n°2002/24/CE du 18 mars 2002). La date de facture doit être postérieure au 1^{er} janvier 2022 La demande d'aide doit être réceptionnée par Pontivy Communauté, par mail ou courrier, avant le 30 juin 2022.

La composition du dossier de demande d'aide

Toute personne souhaitant bénéficier d'une aide pour l'acquisition d'un VAE neuf doit transmettre à Pontivy Communauté le dossier complet de demande d'aide avant le 30 juin 2022, comprenant :

- **Deux exemplaires originaux** de la présente convention complétée et signée, portant la mention manuscrite « lu et approuvé »
- La réponse au questionnaire mobilité fourni par Pontivy Communauté
- Une copie de la facture d'achat à son nom propre qui doit être postérieure à la date du 1er janvier 2022.
- Une copie du certificat d'homologation du VAE concerné
- Un justificatif de domicile attestant de la résidence principale de moins de 3 mois
- Un relevé d'identité bancaire
- Une copie de la pièce d'identité
- Une copie de l'avis d'imposition

Plus d'infos : <https://www.pontivy-communaute.bzh/actualites/aide-a-lacquisition-dun-velo-a-assistance-electrique-vae/>

Coopérative Jeunesse de Services : C'est reparti pour l'été 2022 !



Une nouvelle édition de la Coopérative Jeunesse de Services (CJS) se prépare à Pontivy. Ce sont 15 jeunes du territoire de Pontivy Communauté, âgés de 16 à 18 ans, qui pourront l'intégrer cet été et vivre une véritable expérience entrepreneuriale !

Le principe de la CJS

Un groupe (15 jeunes maximum) crée son entreprise coopérative éphémère. Encadrés par 2 animateurs professionnels, ils s'approprient et développent leur entreprise le temps d'un été (juillet et août).

Ils définissent l'offre de services qu'ils sont en capacité de proposer sur le territoire : lavage de voiture, archivage, mise sous pli, petit jardinage et bricolage, animation auprès d'enfants, baby-sitting, pet-sitting, cours d'informatique... Ils contactent les clients, réalisent les devis puis les factures. Le chiffre d'affaire de la CJS constituera leur salaire à la fin de l'été !

La CJS, c'est un tremplin personnel et professionnel !

Les jeunes qui souhaitent s'inscrire peuvent envoyer un mail (avec un petit texte de motivation) à c.hervieux@adess-centrebretagne.bzh

Pour plus d'informations :

Corinne HERVIEUX-COUDRON (c.hervieux@adess-centrebretagne.bzh et 07.72.34.26.44)

Cadastre solaire : découvrez le potentiel solaire de votre toiture !

Dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique, le photovoltaïque et le solaire thermique se révèlent des solutions séduisantes pour réduire sa consommation.

Pontivy Communauté affirme sa volonté de développer cette énergie renouvelable sur son territoire.

Cet outil, développé par l'entreprise Cythelia Energy, vous fournit gratuitement une idée de l'opportunité d'installer un système solaire sur votre toiture que vous soyez un particulier, une entreprise ou une collectivité.

En fonction de votre profil, l'outil vous orientera vers un service d'accompagnement neutre et des installateurs qualifiés.

Grâce au cadastre solaire, vous connaîtrez le potentiel solaire de votre toiture en quelques clics.

Pour réaliser votre simulation, rendez-vous sur le site internet :

<https://pontivy-communaute.cadastre-solaire.fr/>



ASSOCIATIONS

AMICALE DES PÊCHEURS

Ouverture de la saison 2022 le 5 mars avec 70 pêcheurs malgré le froid. Fermeture le 31 décembre.

Concours de pêche à la truite le dimanche 8 mai, l'étang est donc fermé à la pêche le samedi 7 et le dimanche 8 mai.

Dimanche 26 mai : concours de pêche au coup.

Lâcher de truites le samedi 7 mai et le jeudi 12 juin.

Les cartes sont disponibles au bar tabac PMU à RÉGUINY et au bar tabac Au taquet à BIGNAN.

Renseignements : Jérôme ALLAIN au 06-71-18-66-00 ou Jean-Yves LÉCUYER au 06-25-32-44-02



ANCIENS COMBATANTS DE RADENAC

Les anciens combattants de la commune de RADENAC se réunissent une fois par an en assemblée générale pour faire le bilan de l'année écoulée et présenter l'activité de l'année 2022.

Cette assemblée s'est déroulée le samedi 26 février 2022 au relais de l'Oust sous la présidence de M. Pierre SAMSON.

Le président a tracé le bilan de l'année 2021 avant de passer la parole au trésorier, l'assemblée a respecté une minute de silence en hommage à M. Henri DREANO secrétaire et membre de l'association décédé dont les obsèques ont eu lieu le 16 février 2022.

Cette assemblée a permis de renouveler le bureau de l'association, le président (7 années) et le trésorier M. Claude HAUTE (23 années) ont souhaité passer le relais.

M. Stéphane LE CALLONEC a été élu à l'unanimité président, il sera assisté au poste de trésorier de M. Gérard FIORE et porte drapeau M. Dominique LAMOUR.

Le nouveau président a remercié les membres sortants pour leur dévouement au sein de l'association. Il a souligné l'intérêt de conserver ce devoir de mémoire et de maintenir la participation active lors des cérémonies de commémoration et d'hommage aux anciens combattants de la commune



COMITÉ DES FÊTES :

Dimanche 1^{er} mai 2022



Samedi 18 juin 2022 Deuxième édition de la cyclo Jean ROBIC



Suite à la réussite de notre premier évènement en juin 2021, en lien avec le passage du TDF sur notre commune. Avec la collaboration des associations Radenacoises et avec le soutien technique du club cyclo de Réguiny sur l'organisation des randonnées cyclo, le comité des fêtes a le plaisir de réitérer une journée de festivités à Radenac.

Programme sur cette journée:

Au départ du centre bourg, 3 circuits de randonnées cyclo (158km, 106km et 65km) sont proposés au tarif de 10 euros par personne.

Ils traverseront les communes de Pontivy Communauté avec un ravitaillement commun à Saint Gérard.

Pour cette seconde édition les circuits de 158 et 106 km passeront par la commune de Saint Connec.

Une randonnée pédestre sur le circuit du « P'tit Tacot » (12 et 6km) et un circuit découverte vélo (22km) sont également proposés, avec une participation de 5 euros par personne.

Départ libre entre 7 heures 30 et 9 heures.

Café d'accueil, ravitaillement et casse-croûte boisson à l'arrivée.

L'ensemble des itinéraires et les modalités des randonnées seront visibles en ligne sur le site de la commune ainsi que sur la page événementiel Facebook qui sera créée pour cette journée.

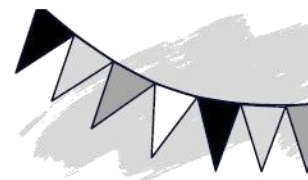
En parallèle de cette matinée sportive, d'autres festivités sont également proposées dans le centre bourg sur l'ensemble de ce samedi.

- Un marché de producteurs locaux.
- Démonstration et initiation de jeux en bois breton.
- Restauration et buvette sur place.

En fin rien de tel que de se retrouver pour clôturer cette journée lors d'une soirée concert, avec la présence de « Working Class Trio », « les Diatos de la Cambuse »,...

R.A.J.

La R.A.J. organise sa traditionnelle chasse à l'œuf le dimanche 17 avril de 14h à 17h, chaque enfant participant recevra une récompense et un goûter.



Et pendant ce temps-là, à l'école Saint Louis

Janvier

Sensibilisation à la faune et à la flore

Les enfants de l'école continuent à découvrir les secrets des éléments naturels qui les entourent.

La classe de CE2-CM a poursuivi son travail avec le Syndicat de la Vallée du Blavet, dans le cadre du programme S eau S Blavet. Après avoir appris les cycles naturel et domestique de l'eau, ils ont été amenés à construire leur ville imaginaire alimentée en eau potable.



Initiation au jeu théâtral

Tous les élèves de la MS au CM2 sont initiés au théâtre avec Erwan Delliou, animateur de la Cité des Arts Vivants de Meucon. Au terme de 12 séances, ils présenteront le fruit de leur travail à leurs proches. Cette activité leur permet de se dépasser, d'étonner les autres, de créer, de collaborer dans un projet artistique tout en développant leur culture.



Les délégués de classe se sont rendus pour la première fois de l'année en mairie pour participer au conseil municipal des Jeunes. Leur avis a été entendu en ce qui concerne l'installation de nouvelles structures de jeux dans la commune.

Février

Découverte d'une activité sportive originale

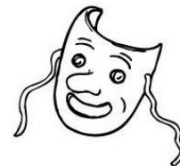
Les classes de CP-CE1 et de CE2-CM ont découvert le kin-ball avec l'UGSEL du Morbihan. Ce jeu collectif d'origine québécoise consiste à attraper un ballon pour le moins imposant avec n'importe quelle partie du corps avant que celui-ci ne touche le sol. Plaisir garanti !



Mars

Carnaval

A l'occasion du Mardi Gras, les enfants de l'école ont défilé dans les rues de Radenac revêtus de leurs déguisements hauts en couleurs. Avant cela, ils ont eu le bonheur de se retrouver (après 2 années de frustration) pour des ateliers interclasses. Au programme : apprentissage d'une chorégraphie, confection d'instruments et préparation de crêpes. Leurs masques ne parvenaient pas à dissimuler leurs sourires !



Sensibilisation à la faune et à la flore

Les élèves du CP au CM2 ont pêché des petites bêtes dans une rivière de Radenac. Julie DRUON, intervenante de l'association Eau et rivières de Bretagne, les accompagnait. Les élèves se sont ensuite exercés à la reconnaissance des différentes espèces aquatiques grâce à une clé de détermination. Les enfants ont ainsi pris conscience de l'importance de protéger l'environnement et plus particulièrement les cours d'eaux.

Les CP-CE1 ont également découvert les pouvoirs des plantes en créant des encres végétales pour créer une fresque. Ainsi, les « mauvaises herbes » autour d'eux prennent une toute autre dimension.



Séjour pédagogique du 2 au 6 mai 2022 Classe de CE2- CM1- CM2



Lundi 2 Mai: Départ de l'école à 7h00
Arrivée au centre d'accueil « Le Grand Couvent » à Gramat (46)



Visite de la grotte de Lascaux IV
Visite de la grotte de Rouffignac



Mercredi 4 Mai: Visite du Gouffre de Padirac

Promenade dans le village de Rocamadour
Visite du parc Le Rocher des Aigles et spectacle



Jeudi 6 Mai: Visite du château de Castelnaud
Visite des grottes du Roc de Cazelle



Vendredi 6 Mai : Promenade en gabarre sur la Dordogne



AUTREFOIS



PRESBYTÈRE RADENAC

CALENDRIER DES FÊTES

AVRIL	DIMANCHE VEN/SAM	17 29 et 30	Chasse à l'œuf Passage Tour de Bretagne cycliste	R.A.J.
MAI	DIMANCHE DIMANCHE JEUDI JEUDI SAMEDI	1 8 19 26 28	Randonnée Concours de pêche Loto intercommunal Course cycliste Assemblée générale	COMITE DES FETES Amicale des pêcheurs Club des fougères Pontivy Communauté VIGILANTE
JUIN	DIMANCHE DIMANCHE SAMEDI SAMEDI DIMANCHE	5 12 18 25 26	Assemblée générale Tournoi de football Cyclo-randonnée Kermesse de l'école St-Louis Concours de pêche	A.C.C.A. VIGILANTE COMITE DES FETES O.G.E.C. Amicale des pêcheurs
JUILLET	SAMEDI JEUDI	2 7	Soirée barbecue Loto intercommunal	A.P.E.L. Club des fougères
AOÛT	LUNDI DIMANCHE	1 28	Cyclo Fédérale Pardon de St-Fiacre	Comité de St-Fiacre
SEPTEMBRE	SAM/DIM JEUDI	10 et 11 15	Ball-Trap LOTO intercommunal	A.C.C.A. Club des fougères
OCTOBRE	SAMEDI SAMEDI	8 29	Moules frites Halloween	A.P.E.L. R.A.J.
NOVEMBRE	SAMEDI	19	Raclette	VIGILANTE
DÉCEMBRE	VENDREDI SAMEDI DIMANCHE SAMEDI	9 10 11 31	Arbre de Noël Marché de Noël Animation Père Noël Réveillon	A.P.E.L. A.P.E.L. A.P.E.L. COMITE DES FETES